

Assainissement - Extension de réseau - Programme complémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : En séance du 29 mars 1999, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'extension du réseau d'assainissement pour l'année 1999.

Ce programme d'un montant total de 6 500 000 F HT, inscrit au BP 99 assainissement sur l'imputation 893.2315.513.30300 comprend :

- d'une part, pour 6 100 000 F, des extensions bien définies : rue du Refuge, chemin de la Grange Marguet, chemin de Terre Rouge, chemin de la Baume, desserte riverains City, rues Flammarion et Leverrier, cité de l'Observatoire, rue Galilée, rue Goudimel,

- d'autre part, pour 400 000 F, des opérations à décider en cours d'année en fonction des demandes.

Actuellement, deux urgences, justifiées par des problèmes d'écoulement d'eaux usées sur le terrain, sont retenues. Il s'agit de la rue des Germinettes et de la rue des Vignerons (en partie basse), non pourvues de réseau de collecte d'assainissement. L'estimation de ces deux extensions est chiffrée à 1 000 000 F HT.

Un reliquat de 600 000 F de report de crédits 1998 permet de compléter le financement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme complémentaire d'extension de réseau d'assainissement en 1999,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service, ou avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, et ceci dans la limite des crédits inscrits ouverts pour le programme 1999,
- solliciter les aides de l'Agence de l'Eau, conformément au 3^{ème} contrat d'agglomération du 15 décembre 1994 passé avec cet organisme,
- procéder à l'ajustement en dépenses et en recettes, des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 24 décembre 1999.